Un Flamand sur trois voit le président de la N-VA, Bart De Wever, devenir le prochain ministre-président flamand, révèle un sondage du journal gratuit du dimanche « De Zondag » mené auprès de 1.671 personnes via internet. © P.-Y. THIENPONT.

Justice / Marcel Habran clamera sa mauvaise humeur à l'audience de ce lundi

Tentative d'évasion ce week-end ?

MARCEL HABRAN et un coaccusé voulaient-ils se faire la belle ? Ou alors, l'accusation travaille sa mise en scène ?

Marcel Habran, âgé de 75 ans, sait qu'il risque de passer la fin de ses jours en prison. Cette semaine, la cour d'assises de Liège déterminera les peines à appliquer aux coupables de divers braquages et meurtres dans le cadre d'un gigantesque procès en cours depuis six mois. Tous les accusés sont sur les dents.

Dans ce contexte, Habran dit ne pas comprendre les nouvelles rumeurs d'évasion mises à sa charge, et qui ont motivé son transfert de la prison de Huy au quartier de haute sécurité de Lantin. Une évasion aurait été programmée pour ce week-end…

« C'est scandaleux de prétendre cela, commente un de ses avocats, Me Laurent Kennes. *On ne sait même pas s'il s'agit d'un appel anonyme ou d'une lettre. On ne nous dit pas qui a reçu cet appel. Cela me semble fort suspect. »* Toujours est-il qu'à la veille des débats d'assises sur la sanction à infliger aux coupables, Marcel Habran a été placé au « bloc U » de Lantin. *« Il est âgé,* ponctue son avocat, *on lui suspecte un cancer de la prostate, sa femme est hospitalisée pour une double fracture du bassin, et on dit qu'il comptait s'évader. Pour aller où ? Avec qui ? Marcel Habran était libre avant le procès, il s'est présenté lui-même à la prison le 3 septembre afin d'exécuter la prise de corps* (incarcération) *prévue pour la durée des assises. »* L'avocat ne croit donc pas du tout à ces rumeurs d'évasion qui ne visent, selon lui, qu'à *« accentuer l'impression de dangerosité d'Habran, juste avant l'arrêt de la cour. »*

Grève de la faim

On sait par ailleurs que Marcel Habran n'est pas satisfait du verdict de la cour d'assises. Toujours est-il que samedi, par rapport au verdict et surtout à la suite de son transfert à Lantin, Habran a décidé d'entamer une grève de la faim.

Un autre coaccusé, Joël Schraenen a également été transféré à Lantin suite à des informations anonymes similaires.

A sa famille, Marcel Habran a confirmé qu'il ne comprenait pas. Il a répété qu'il s'était chaque fois rendu aux convocations des autorités judiciaires.

Furieux, il incrimine le ministère public et dénonce un acharnement stratégique de sa part.

Un « coup de gueule »

Marcel Habran compte pousser un « coup de gueule » ce lundi matin à la cour d'assises de Liège où doivent reprendre les débats qui mèneront le jury et la cour à se prononcer sur les peines de prison à infliger aux onze accusés. Me Bovy a rappelé que Habran s'est présenté à quatre reprises lorsqu'il était libre pour répondre aux demandes d'incarcération. *« Il arrive à la fin du procès et était décidé à accepter le verdict de la cour et la peine qu'il va prendre. S'il avait voulu s'évader, il l'aurait fait bien plus tôt. »* ■ **JEAN-PIERRE BORLOO**

MARCEL HABRAN N'EST PLUS TOUT JEUNE. A 75 ans, il pense terminer sa vie en prison. Ou alors en cavale. Samedi, il a commencé une grève de la faim à Lantin. © MICHEL KRAKOWSKI/BELGA.

BREF

ASSURANCES

Plus de mille interventions de Touring…

Lors des vacances de carnaval, Touring a enregistré 2.900 appels dont 1.180 ont nécessité une intervention. Les dossiers concernent principalement l'assistance aux sports d'hiver. Cette année, les blessures ont été moins graves qu'en 2008.

… et autant chez Eurocross

L'intervention d'Eurocross se chiffre également à plus de mille interventions. Aux sports d'hiver, mais pas uniquement. D'ailleurs, Eurocross constate une baisse des dossiers « sports d'hiver », contre une augmentation de ceux destinés aux contrées ensoleillées.

FAITS DIVERS

Un jeune Africain poignardé

Un Africain de 21 ans est décédé dimanche aux petites heures de la matinée après avoir reçu des coups de couteau pendant une rixe qui s'est déroulée à Asse, dans le Brabant flamand, à l'occasion d'une fête privée. (b)

HUY

Mort-née, la tripartite ?

La tripartite a-t-elle un avenir, à Huy ? Rien n'est moins sûr… Car les négociations pour une nouvelle majorité sont toujours en cours, à la suite de la démission d'Anne-Marie Lizin. Et chaque groupe campe sur ses positions. *« La coalition PS-MR est en situation de demande,* souligne Joseph George, chef de l'actuelle opposition, Ensemble. *A eux de s'adapter ».* Le groupe brigue quatre mandats. Pour répondre à sa demande, le MR devrait en perdre deux. *« Peu acceptable ! »,* affirme Luc Gustin, président de fédération. Difficile de contenter tout le monde. La solution pourrait donc être la mise en place d'une nouvelle bipartite. (A-C.D.B.)

Justice / Le tueur présumé de ses parents et de sa sœur passe en chambre du conseil ce lundi

Storme : interné, relâché ou jugé ?

Léopold Storme sera-t-il fixé sur son sort cette semaine ?

Pas sûr. Si le jeune homme de 21 ans, inculpé du meurtre de ses parents et de sa sœur dans le quartier des Marolles en juin 2007, passe bien en chambre du conseil ce lundi, la décision de son internement, ou non, risque bien d'être reportée à plus tard.

L'inculpé dit ne pas se souvenir des faits. Selon ses déclarations, il aurait fait fuir des agresseurs dans le magasin de ses parents. Lors de cette bagarre, il aurait été blessé et aurait perdu connaissance. Plus embarrassant : le lendemain matin, Léopold Storme a découvert le corps de ses parents, François-Xavier et Caroline, ainsi que celui de sa sœur Carlouchka, gisant dans un bain de sang. Et un couteau se trouvait à ses côtés.

Depuis lors, l'enquête tente également de voir si le principal suspect était, et est, responsable de ses actes. Donc, s'il faut le juger ou alors l'interner.

Cette question a déjà suscité la polémique lorsque des experts avaient remis un rapport concluant à la culpabilité de Storme et le qualifiant de schizophrène, au moment des faits et lors de l'expertise. La méthodologie des experts avait fait l'objet de nombreuses critiques de la part de la défense. Une contre-expertise avait donc été sollicitée.

Le débat sur la santé mentale de Léopold Storme sera donc au centre des débats de la chambre du conseil, ce lundi après-midi. Mais d'ores et déjà, Me Jean-Philippe Mayence, un des avocats, croit pouvoir affirmer que le dossier n'est pas en état pour statuer sur l'internement. *« L'expertise doit être réactualisée pour avoir une idée de l'état mental actuel de notre client. La dernière entrevue avec un psy remonte à une bonne année. »* Un complément d'expertise devrait donc être demandé ce lundi.

Ensuite, la chambre du conseil aura trois possibilités : interner, s'il était irresponsable au moment des faits et actuellement ; le faire juger, s'il est et était responsable de ses actes ; déclarer le non-lieu, s'il était irresponsable mais qu'il ne l'est plus actuellement. ■ **JEAN-PIERRE BORLOO**

Justice / Le Turc de Belgique ne sera plus inquiété

La prescription couvre le crime du journaliste

Un ressortissant turc établi en Belgique depuis de longues années, Yalçin Özbey, 54 ans, vient de bénéficier de la prescription pour le meurtre, commis en 1979, du journaliste progressiste du quotidien *Milliyet* Abdi Ipekçi.

La presse turque rapportait ce week-end qu'en vertu de l'article 104/2 du Code pénal, la prescription de 30 ans avait été atteinte, au bénéfice de Özbey, dont l'extradition avait été demandée par la Turquie à la Belgique en 1999, alors qu'il était encore temps de le juger.

La Belgique, à l'époque, avait refusé cette demande au motif que la Turquie prévoyait toujours dans son Code pénal l'application de la peine de mort. De longues tergiversations, tant du côté turc que belge, n'ont ensuite pas permis, malgré la disparition de la peine de mort en Turquie, de juger celui qui était soupçonné d'avoir prêté assistance à l'exécution du rédacteur en chef progressiste de *Millyet*, commis par Mehmet Ali Agça, ce Turc qui tenta d'assassiner le pape Jean-Paul II en 1981. Agça avait incriminé Özbey après ce dernier attentat. Özbey est aussi soupçonné d'avoir facilité l'évasion d'Agça d'une prison militaire d'Istanbul, et d'être l'un des pivots de l'organisation turque d'extrême droite et nationaliste des Loups gris. Ses détracteurs lui affectent une appartenance, aux côtés d'Abdullah Catli, Oral Celik et Agca, au « Gladio » turc, organisation terroriste d'extrême droite vouée à la destruction des organisations de gauche. Ils auraient bénéficié de l'octroi, par le régime militaire turc de l'époque, de passeports diplomatiques leur permettant de circuler sans risques en Europe.

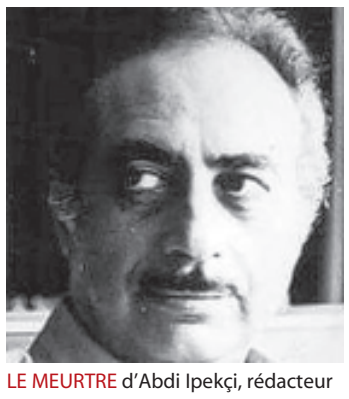

LE MEURTRE d'Abdi Ipekçi, rédacteur en chef de « Millyet », est classé. © D.R

En 1993, Özbey fut arrêté en Allemagne pour trafic d'héroïne et condamné à quatre ans de prison. Dès sa sortie en 97, il s'installa en Belgique, exploitant un commerce à Schaerbeek, rue du Noyer. En 2006, il fut arrêté par le juge d'instruction Patrick De Coster dans une affaire de recel de marchandises volées, qu'examinera prochainement le tribunal correctionnel de Bruxelles.

Selon ses proches, il vivrait actuellement à Anvers, et se dit innocent du meurtre d'Ipekçi : *« Il est sous surveillance policière, mais va retourner, innocent, en Turquie… »* ■

MARC METDEPENNINGEN

Pédophilie / Un site controversé arrive

Pilori électronique pour pédophiles

A nouveau, la polémique rebondit. Car l'idée d'ouvrir en Belgique un site internet dénonçant les pédophiles refait surface. Au départ du très controversé « Stop kinderporno » néerlandais.

Comme l'annonçait *De Morgen*, ce week-end, le site néerlandais « Stop à la pédopornographie » a développé une version belge, qui devrait être accessible sur le Net dès ce mardi. Un site qui devrait être adapté, pour répondre aux exigences législatives belges, promet Chris Hölsken, le créateur de la version hollandaise.

Chez nos voisins, ce site permet à l'internaute de rechercher des informations sur la présence éventuelle de personnes condamnées pour des faits de pédophilie, dans son voisinage.

En Belgique, l'idée d'un tel site pose question. Le ministre de la Justice, Stefaan De Clerck, a lui-même désapprouvé l'idée d'un tel site : *« Ce genre d'initiatives crée davantage de problèmes qu'il n'en règle, tant pour l'agresseur que pour la victime. »*

Le ministre est également en train d'examiner la légalité d'un tel site internet.

En son temps, la Commission de protection de la vie privée avait déjà souligné les dérives d'une telle initiative. Récemment, son président, Willem Debeuckelaere, a souligné que *« c'est au législateur qu'il revient de décider quelle publicité doit être donnée à quel type d'auteur ».*

La Commission avait aussi rappelé que de nombreux faits de pédophilie se déroulent eu sein des familles. *« Marquer au fer le pédophile marque de la même façon la victime, »* a-t-elle lancé.

Enfin, selon la Commission, *« l'expérience a déjà démontré à l'étranger qu'un tel système de pilori électronique ne provoque qu'agitation et représailles. »*

Child Focus a aussi dénoncé cette initiative : *« Pourquoi les pédophiles accepteraient-ils encore de se faire soigner s'ils sont ainsi automatiquement exclus de la société ? »* ■ **J.-P. B. (avec b)**